



DELIBERATION N°005_2025

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 19/12/2025

ID : 060-216003830-20251215-DELIB005_2025AS-DE



DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEAUVAIS

CANTON
DE
GRANDVILLIERS

Date de convocation :
10/12/2025

Date de l'affichage :
10/12/2025

En exercice : 12
Présent(s) : 10
Absent(s) : 2
Pouvoir(s) : 1

**Adhésion au groupement de
commandes de la CCPV pour
la délégation de service public
d'assainissement collectif
- ASSAINISSEMENT -**

Mairie de Marseille en Beauvaisis

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS de L'ASSAINISSEMENT

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le quinze du mois de décembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Cynthia COTELLE, Aurélie LÉVÉQUE, Françoise LEMARCHAND, Martine LANGLOIS, Servane CARON et Messieurs René THIEBAUT, Francis DELABY, Antonio PREVOST, Jean-Yves DECOCK,

Absent(es) : M. Gérald LAQUERRIERE, M. Thibaut HULLAERT.

Pouvoir(s) : M. Gérald LAQUERRIERE donne pouvoir à M. Antonio PREVOST

Secrétaire de Séance : M. Francis DELABY

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que chaque commune dispose de deux modes de gestion du service public d'assainissement collectif : la régie directe et la délégation de service public (DSP).

La DSP permet de confier l'exploitation du service d'assainissement à un opérateur spécialisé dans des conditions fixées dans un contrat.

La consultation d'autorités concédantes relative à la DSP sera lancée durant l'année 2026 pour une prise d'effet du contrat à compter du 1er janvier 2027.

Afin de mutualiser la procédure de mise en concurrence et d'optimiser les coûts liés à la passation du contrat de DSP, un groupement de commandes est proposé par la Communauté de Communes de la Picardie Verte à toutes les communes concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes relative à la délégation du service d'assainissement collectif ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS, le 15/12/2025

Le secrétaire de séance,

Francis DELABY

Le Maire

Isabelle DUBUT

